



ARRONDISSEMENT DE NONTRON
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PÉRIGORD-LIMOUSIN
02 ARRONDISSEMENT DE NONTRON - 20211208-2021_6_1-DE
Reçu le 09/12/2021
Département de la Dordogne
Séance du 08 décembre 2021

Arrondissement de
NONTRON

Président : Michel AUGEIX

Lieu de réunion du Conseil :
La Coquille

Date de la convocation et
envoi de la note de
synthèse :
05/11/2021

Nombre de membres :
En exercice : 38
Présents : 33
Pouvoirs : 3

Etaient présent(e)s

Mesdames : BOSREDON CURNIL Sylvie, CHASSAIN Thérèse, DECARPENTRIE Françoise, DEGLANE Christine, FAUCHER Danielle, FAURE Michèle, HYVOZ Isabelle, LAGARDE Bernadette, MAGNE Muriel, MARCETEAU Dominique, MAURUSSANE Annick,

Messieurs : AUGEIX Michel, BANCHIERI Philippe, BOST Claude, BOST Jean-François, BRUN Philippe, CHIPEAUX Raphaël, COMBEAU Bertrand, DOBBELS Michel, DUTHEIL Frédéric, FAYE Jean-Louis, FAYOL Stéphane, GARNAUDIE Didier, GIMENEZ Philippe, JUGE Jean-Claude, MEYNIER Patrick, MEYNIER Paul, PRIVAT Pascal, RANOUIL Michel, SAERENS Grégory, SEDAN Francis, THOMAS Michel, VAURIAC Bernard

Absents et excusés et procurations : DESSOLAS Frédéric (absent a donné pouvoir à Isabelle HYVOZ), ESCLAVARD Anne-Sophie (absente a donné pouvoir à Christine DEGLANE), FRANCOIS Philippe (absent a donné pouvoir à Jean-Louis FAYE), COUTURIER Pierre-Yves (absent), KARP Michel (absent)

Monsieur Jean-Claude JUGE est désigné secrétaire de séance

Opération Accueil de loisirs à Thiviers : répartition financière entre la Commune et la Communauté de Communes (avenant à la convention)

Par délibération du 01/04/2021, le Conseil de communauté a validé la convention de mandat avec la commune de Thiviers pour les travaux de réhabilitation de l'accueil de loisirs à Thiviers selon le schéma comptable validé par la Trésorière.

Aujourd'hui, le nouveau comptable de la Collectivité nous indique que le schéma n'est pas le bon, il convient donc de modifier la convention de mandat par avenant pour valider le nouveau schéma :

- La Communauté de communes :
 - o paie les dépenses la concernant (29.70% du montant de l'opération) sur le compte **2313**
 - o paie les dépenses concernant la Commune de Thiviers (70.30% du coût de l'opération) sur le compte **458112063**
 - o encaisse les subventions la concernant (29.70% du montant des subventions) sur le compte **13..**
 - o encaisse les subventions concernant la Commune de Thiviers (70.30% du montant des subventions) sur le compte **458212063**
 - o émet un titre (ou plusieurs) à l'encontre de la Commune de Thiviers (pour remboursement de la part de travaux de Thiviers déduction faite des subventions) sur le compte **458212063**
 - o demandera le remboursement du FCTVA sur la partie de travaux (payés au cpte 23)

Dans ce nouveau schéma, il n'y a donc plus de fonds de concours.

Le Président certifie exécutoire le
présent acte compte tenu de sa
publication et de sa transmission
Sous-Préfecture

Le Président
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 9 décembre 2021
Le Président,

Michel AUGEIX



AR Prefecture

024-242400752-20211208-2021_6_1-DE
Reçu le 09/12/2021
Publié le 09/12/2021

Il convient également de valider la répartition de l'opération (dépenses et recettes) entre la Communauté de communes et la Commune de Thiviers :

- Communauté de communes 29.70% de l'opération
- Commune de Thiviers 70.30% de l'opération

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE l'avenant à la convention de mandat pour le transfert de maîtrise d'ouvrage entre la Commune de Thiviers et la Communauté de communes, et modifiant le schéma comptable pour le paiement des travaux et l'encaissement des subventions.**
- **VALIDE le prorata de répartition des travaux et subventions entre la Communauté de communes (29.70%) et la Commune de Thiviers (70.30%)**
- **AUTORISE son président à signer tout document se rattachant à cette affaire, dans le respect de ces modalités, en particulier cet avenant (en annexe).**

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en Sous-Préfecture

Le Président
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 9 décembre 2021
Le Président,

Michel AUGEIX

